

## CRÉATION D'UNE MAISON MÉDICALE

---

**Face au manque de médecins, la structure collective est une réponse pour attirer de nouveaux praticiens.** L'Île-de-France est la région la plus touchée par la désertification médicale et la Seine-et-Marne fait partie des pires départements français. Elle est à la 97ème place sur 101 départements.

La principale problématique tient à la démographie médicale avec notamment la question du départ en retraite des médecins, non compensé. Le modèle du médecin de famille est en effet en train de disparaître et les nouveaux médecins veulent désormais exercer en groupe au sein de structures collectives.

Ces nouvelles pratiques comportent de nombreux avantages pour les professionnels de santé : mutualisation des compétences, de la patientèle, des coûts et des tâches administratives. Ces regroupements, de surcroît, leur accordent des horaires plus souples.

Aussi, le caractère pluridisciplinaire d'une maison médicale est également une source de simplification pour le patient.

**Pour attirer les jeunes médecins, il fallait donc une structure attractive.** La maison médicale de La Ferté-sous-Jouarre est un projet de territoire porté par la communauté d'agglomération Coulommiers-Pays de Brie. Sa localisation sur un terrain communal de plus de 2 000m<sup>2</sup> est acquise et notre ambition se concrétise.

Ce projet comporte 3 étapes. Nous sommes d'ores et déjà bien installés dans la **phase 1** qui consiste à définir un projet de santé pensé par 3 médecins avec l'aide d'un cabinet de conseil. Ces 3 professionnels rejoindront la maison médicale une fois sa construction terminée. Ils seront rejoints par 3 autres généralistes, par un laboratoire d'analyse médicale ainsi que par d'autres praticiens : infirmières, kinésithérapeute, ostéopathe, psychologue...

Il était important de souligner que la future maison médicale sera et doit être l'aboutissement d'une projection faite par des médecins en fonction de leurs besoins.

À l'issue de cette réflexion, nous entrerons dans la **phase 2** qui consiste en un projet architectural. Les architectes s'efforceront alors de traduire en 3 dimensions les besoins des praticiens. Cette phase s'achèvera dans le courant du 2ème semestre 2019.

Viendra ensuite la **phase 3** du projet : Lancement d'un appel d'offre, puis démarrage de la construction. Cette dernière étape, la plus longue, s'achèvera courant 2021.

---

## MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

---

Place de l'Hôtel de Ville  
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE  
01 60 22 25 63

**Nous contacter**



---

Copyright 2019 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.  
Please upgrade to a supported browser to get a reCAPTCHA challenge.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter

[Why is this happening to me?](#)